



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

D2024/13

L'an deux mille vingt-quatre, et le 04 avril, à 18 heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué en date du 28 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RÉMY, au l'usine d'eau potable du syndicat sur la commune de CALMONT (31560).

Étaient présents : Laurette BEAUMONT, Daniel BELONDRADE, Serge BERENGUER, Jean-Louis BRAYE, Thierry BONCOURRE, Joël CAZAJUS, Danielle DALE, Serge DEJEAN, Michel DEL PONTE, Christophe DEMESSANCE, Claude DIDIER, Éric GALAUP, Jean-Jacques GIMENO, Béatrix GIRAULT, Sylvain JUSTAUT, Muriel LACHEROY, Denis LEMOINE, Abdelrani MAHCER, Dominique MARQUET, Joël MASSACRIER, Olivier MEROU, Hubert MESPLIE, Marc METIFEU, Marc MIRANI, Marielle PEIRO, Jean-Louis REMY.

Étaient absents ou excusés : Christian ANDRIEU, Henri-Pierre BRANCOURT, Aurélie CANTIE, Christophe FREZOU, Gisèle GIUGLARDO ANTONY, Didier LAURENS, Dominique LLANAS, Jean-Louis MAGGIOLO, Serge MARQUIER, Éric MARTY, René PACHER, Patrick PALLEJA, Nadine ROUGE, Delphine TATAREAU, Christine VALLES.

Pouvoirs :

- Serge KONDRYSZYN procuration à Olivier MEROU
- Louis MARETTE procuration à Laurette BEAUMONT
- Guy MERCADIE procuration à Jean-Louis REMY
- Francette ROS NONO procuration à Marielle PEIRO

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier MEROU

BUDGET PRIMITIF 2024

Vu la délibération n°D2024/01 du 05 mars 2024 par laquelle le Comité syndical prend acte du Rapport d'Orientations Budgétaires ;

Vu la délibération n°D2024/11 du 04 Avril 2024 approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2023 ;

Vu la délibération n°D2024/12 du 04 Avril 2024 affectant le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 ;

L'assemblée, après s'être fait exposer les conditions de préparation du budget primitif de l'exercice 2024,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean Louis REMY, après en avoir délibéré, le Comité syndical adopte à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2024 tel qu'annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	12 098 734,84 €	12 098 734,84 €
INVESTISSEMENT	9 529 738,01 €	9 529 738,01 €
TOTAL GENERAL	21 628 472,85 €	21 628 472,85 €

Il précise que le budget de l'exercice 2024 a été établi en conformité avec la nomenclature M49.

Ampliation de la présente sera publiée sur www.speha.fr et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le 09/04/2024
ID : 031-200079804-20240404-D2024_13_1-DE

**Le Président,
M. REMY Jean-Louis**

